

République Française

Département d'Eure-et-Loir

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Compte rendu

Séance du 13 octobre 2020

Date de la convocation : 8 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RAFFIN, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Jean-Louis RAFFIN, Marie-Christine JUILLET-DORDET, Gérard MOREAU, Géraldine JAMBON, Serge DERUET, Suzanne GAULT, Louis TROUTOT, Michèle TROUTOT, Michel BARBIER, Michel FEILLU, Michel JAMBON, Patrick LE MENN, Jean-Marc NAVEAU, Christophe LAGARD, Stéphane MOULIN, Philippe HERVET, Séverine LE BRETON, Ellémédorine JENOUVRIER, Coralie BLOT, Noémie DEGRUGILLIER, Lucie ORTET

Représentés : Caroline CHAMPETIER pouvoir à Christophe LAGARD, Marjorie DARMÉ pouvoir à Lucie ORTET

Absents : /

Secrétaire de séance : Lucie ORTET

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 septembre 2020.

OBJETS DES DELIBERATIONS

1. Fonctionnement de la Commune

- ✓ Règlement intérieur du Conseil Municipal
- ✓ Modification du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale
- ✓ Contrat de prestation de services

2. Ressources Humaines

- ✓ Création de postes au service administratif

3. Décisions

- ✓ Questions diverses



1. FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

2020/60 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil municipal de Châteauneuf-en-Thymerais ayant moins de 2500 habitants a souhaité se munir d'un règlement.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du conseil municipal. Après rappel des dispositions prévues par le CGCT (modifié par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), il permet d'apporter les compléments indispensables pour assurer le bon fonctionnement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal de Châteauneuf-en-Thymerais :

Après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de créer un groupe de travail pour l'élaboration de ce dernier composé de :

Nb de personnes	Conseillers municipaux
8	- Michel JAMBON - Michel BARBIER - Christophe LAGARD - Coralie BLOT - Ellémédorine JENOUVRIER - Noémie DEGRUGILLIER - Séverine LE BRETON - Jean-Marc NAVEAU

Jean-Louis RAFFIN souhaite, la participation des élus nouvellement nommés afin que ce travail leur permette d'avoir une vision plus grande du fonctionnement communal. Un modèle dématérialisé réalisé par l'association des maires de France sera donné à ce groupe pour les aider dans le projet.

2020/61 FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIAPLE

Il convient de compléter la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2019, adoptant le règlement intérieur de la Bibliothèque :



En modifiant les horaires selon l'Art. 4 « Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont fixées par arrêté municipal. Tout changement d'horaire est approuvé par le conseil municipal et diffusé 15 jours avant son entrée en vigueur ».

Il est envisagé de fermer la bibliothèque au public afin de pouvoir accueillir et organiser les animations diverses (centre de loisirs/écoles/collège...)

A compter du 2 novembre 2020, il est envisagé que la bibliothèque soit ouverte au public comme suit :

	Lundi	Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
		Matin	A-midi	Matin	A-midi	Matin	A-midi	Matin	A-midi	Matin	A-midi
Période Scolaire	Fermé	Fermé	15h-18h	10h30-12h	15h-18h	Fermé	15h-18h	Fermé	15h-18h	10h-12h	Fermé
Vacances scolaires	Fermé	Fermé	Fermé	10h30-12h	15h-18h	10h-12h	15h-18h	10h-12h	15h-18h	10h-12h	Fermé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de modifier provisoirement les horaires d'ouvertures au public, le temps de la crise sanitaire.
AUTORISE le Maire à le signer et à le faire appliquer.

Jean-Louis RAFFIN souligne qu'il est préférable de ne pas figer ces horaires dans la durée, car il s'agit en partie d'une modulation d'ouverture au public, liée au respect du protocole sanitaire lors des animations (nettoyage, circulation...). Il rajoute que les animations d'institutions extérieures (collège, centre de loisirs...) ne sont pas cadrées par des conventions de partenariat avec la bibliothèque municipale. Et qu'il soit envisagé de faire également appel à du bénévolat lors de celles-ci afin d'éviter ces fermetures ponctuelles. Marie-Christine JUILLET-DORDET souhaite que ces nouveaux horaires soient entérinés au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire ou soit au 31/08/2021, pour une meilleure vision des programmations d'activités à organiser. M. Le Maire félicite le bon travail de la bibliothécaire et son investissement pour les enfants, comme par exemple sur l'idée d'installation de boîtes à livres sur la commune, actuellement en construction.

2020/62 CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec la société DB CONSEIL, exerçant une activité de « conseil aux collectivités locales », pour effectuer les missions suivantes :

- ❖ Contribuer à la qualité et à l'organisation du service public de proximité en recherchant des modes d'organisation opérationnels et piloter leur mise en œuvre dans la collectivité en accord avec les élus.
- ❖ Assister la collectivité dans la définition des stratégies et des grands enjeux du mandat, et proposer aux élus des modes d'organisation pour leur mise en œuvre et le déploiement des solutions retenues.
- ❖ Proposer un pilotage des projets de la collectivité en terme de cadrage, planning, délais, coûts, budget et communication aux acteurs des projets.

Dans un premier temps cette mission est fixée à trois mois et pourrait débuter dès le mois d'octobre, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Prise en charge par la commune des frais liés à cette intervention, à concurrence de :



- Une partie fixe de 1500€, pour l'assistance hors site
- Et une partie variable de 250 € T.T.C. par jour d'intervention sur site

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres

AUTORISE Le Maire à signer la convention avec DB CONSEIL et tous les documents liés à cette décision.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Jean-Louis RAFFIN informe qu'après avoir consulté le centre de gestion, pour un renfort en administration générale par une mise à disposition, aucune solution immédiate n'a été apportée. Il a ensuite fait appel à l'ancien DGS de la Commune pour l'assister dans le conseil, il a déjà eu l'occasion de venir en mairie pour une première prise de contact et ainsi pu faire un état des lieux. Ses prestations représentant un coût identique à celle d'une mise disposition par le CDG. M. Le Maire ajoute que c'est avec un grand plaisir de pouvoir retravailler avec lui, d'autant par ses compétences que par ses connaissances et regrette les conditions de la fin de son contrat en 2016 avec la mairie.

2. RESSOURCES HUMAINES

2020/63 CREATION DE POSTES_SERVICE ADMINISTRATIF

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de publier les postes vacants en précisant les éventuels grades pouvant correspondre aux postes proposés, ce qui permet la diversité de candidatures pour le recrutement,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

DECIDE de créer :

- o 1 Attaché principal, à temps complet, titulaire ou non titulaire
- o 1 Rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet, titulaire ou non titulaire
- o 1 Rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet, titulaire ou non titulaire
- o 1 Rédacteur, à temps complet, titulaire ou non titulaire
- o 1 Adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet, titulaire ou non titulaire
- o 1 Adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, titulaire ou non titulaire
- o 1 Adjoint administratif à temps complet, titulaire ou non titulaire

DIT que les grades non utilisés seront alors supprimés



Jean-Louis RAFFIN expose, qu'à la suite d'une réunion de cadrage avec le CDG28, il a été conclu qu'il était indispensable de recruter un DGS et prévoir la suite des contrats aidés, en renforçant la future labellisation de la maison France Services pour 2021. La commune de Chateauneuf sera porteuse du projet avec une maison itinérante à Tremblay. Une mutualisation d'agent étant possible dans ce dispositif. Une salle de visio-conférence a été installée à cet effet. Il est également envisagé de rouvrir le cyber emploi pour une durée de 6 heures par semaine soit 2 demi-journées avec l'aide matériel par pôle emploi. Le centre de gestion rédigera les profils de postes orientés selon les réels besoins de la commune avec un DGS, un agent France services et une assistante comptabilité et ressources humaines.

3. DECISIONS

Par délibération du 8 septembre 2020, vous avez bien voulu m'accorder la délégation prévue par la loi pour toutes les matières faisant l'objet des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. L'article L.2122-23 du code précité dispose que le maire doit rendre compte à chacune des séances obligatoires du conseil municipal.

Je vous donne le détail des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance :

- 2020_01 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parking, et d'une aire de stationnement pour camping-car
- 2020_02 Marché d'étude pour l'aménagement du stage la Pajotterie
- 2020_03 Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des toitures (mairie/salle des fêtes)

Jean-Louis RAFFIN indique que le tour de table débutera par les adjoints, pour un échange plus fluide. Gérard MOREAU exposera les travaux en cours et les décisions prises à cet effet. Il évoquera notamment le classement en domaine public de la future aire car-camping actuellement en domaine privée communal.

○ QUESTIONS DIVERSES

- Transfert de compétence PLU à l'agglo

La loi ALUR prévoit le transfert de compétence automatique en matière de PLU, par conséquent, il est nécessaire de délibérer entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 pour exprimer la position de notre commune sur celui-ci, le transformant ainsi en PLUI. M.Le Maire souhaite qu'une révision de ce dernier soit faite d'autant plus, qu'il a pu constater des divergences entre les demandes acceptées avant l'adoption de celui-ci en 2018, et d'autres refusées après cette date. Faisant un constat de manque d'harmonisation du paysage urbain de la commune.

- Loyers dû par l'Agglo du Pays de Dreux

M. Le Maire informe que des loyers concernant l'occupation de l'Agglo dans le bâtiment de la maison des services de janvier à aout 2018 pour un montant de 11 891,36 € reste indus pour faute de conventionnement avec la commune. Une négociation est actuellement en cours.



- Mise à disposition de l'agent police municipal

Suite à plusieurs demandes des communes aux alentours notamment celle de Brezolles M. le Maire informe le conseil de la mise en œuvre d'un service de police pluri communal impliquant des mises à disposition sur des demi-journées avec une refacturation au coût horaire de l'agent, et frais de fonctionnement (véhicule, PVe...). Il souligne l'intérêt du Sous-Préfet sur cette solution. L'agent sera mis à disposition de plein droit par arrêté du Maire avec l'avis préalable de la CAP. Le maire étant seul l'autorité compétente pour prendre des décisions de pouvoirs de Police, le Conseil Municipal reste qu'un avis consultatif en la matière.

- Individualisation du Syndicat Intercommunal du Thymerais

Le fonctionnement autonome du SIT a été acté pour le 1^{er} janvier 2021. La modification des statuts et notamment le changement du siège social sera délibéré au prochain comité syndical fixé au 20 octobre 2020.

- Formation pour des élus

L'AMF28 organise des formations à destination des élus. M le Maire souhaite que celles-ci aient lieu à Châteauneuf avec les élus des alentours, nouvellement nommés. A cet effet, un avis du conseil d'administration de AMF est nécessaire. Une réponse sera faite, fin octobre.

- Vidéo protection

L'installation de deux nouvelles caméras est prévue dans le courant du mois. Ce dispositif en forte sollicitation allant jusqu'à 17 réquisitions. Serge DERUET reviendra en détail sur ce sujet dans le cadre de sa délégation.

○ TOUR DE TAPIS

Marie-Christine JUILLET-DORDET, 1^{ère} adjointe, informe que l'école de musique a repris ses cours avec un nouveau professeur de piano. Elle souligne qu'il convient d'aménager un WC et raccorder l'eau chaude dans ce bâtiment. Elle a eu l'occasion d'effectuer un « remplacement » à la bibliothèque et soulève un soucis phonique dû au cours de danse à l'étage. Il est envisagé de déplacer l'école de musique et la danse. L'atelier numérique des séniors a eu du succès et fonctionne bien. L'atelier de généalogie se déroulera en mai et juin 2021. Les boîtes à livres sont en cours de confection par les services techniques, reste à définir les emplacements.

Le devis pour la restauration des anciens vitraux s'élève à 1000 € et ceux-ci pourraient être exposés dans la salle du conseil. Il convient de prévoir une enveloppe de crédits par commission pour l'année prochaine.

Gérard MOREAU, 2^{ème} adjoint, expose les travaux en cours dont la réfection de la toiture de la mairie qui ont fait l'objet d'une publication d'appel d'offres sur la plateforme de l'Association des Maires, le commencement des travaux est prévu pour le mois de novembre. Concernant la toiture de la salle des fêtes, ces travaux sont programmés plus tard, après l'hiver. Le dossier d'extension du parking boulevard Jean Jaurès et l'aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars sera présenté en deux



tranches, une 1^{ère} de 100 000 € pour une subvention au titre du FDI 2020 et une seconde pour le FDI 2021. L'aire de stationnement comprend 8 places avec branchement électricité, eau et une vidange. Le dossier de demande de subvention (FDI, fédération...) pour le stade sera monté pour la fin de l'année. Le dossier d'enfouissement des réseaux rue du Point du jour sera préparé pour le prochain conseil et les travaux seront envisagés pour le 2^{ème} trimestre 2021.

Gérard MOREAU propose d'organiser une réunion avec les services techniques des villes alentours pour échanger sur les problèmes de désherbage et d'entretien des espaces verts et de possible mutualisation de matériels.

Il revient sur l'installation d'un conseil des jeunes, il souhaite leur confier le projet des voies douces. Michel JAMBON ajoute que les voies vertes sont développées dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement, le patrimoine, la qualité de vie et la convivialité.

Géraldine JAMBON, 3^{ème} adjointe, informe que le marché de Noël aura lieu le 12 décembre prochain. En respectant les directives sanitaires, il y aura 35 exposants. Il convient de déclarer en préfecture toutes manifestations. Les animations prévues feront l'objet d'un article dans le prochain « de nous à vous ». Les banderoles fournies par la CCI « j'aime mon commerce » sont installées avec une rotation tous les 15 jours. L'UCIA est en sommeil jusqu'à la fin de l'année, la mairie en assure désormais la gestion courante. Pour 2021 le projet est de dynamiser et d'aider les commerçants. Elle rajoute que la sona a un problème de surchauffe.

Serge DERUET, 4^{ème} adjoint, revient sur la vidéo protection, deux nouvelles caméras ont été installées, une au gymnase et une à la salle des fêtes. Il faut prévoir une supplémentaire pour le parking du collège lors de la prochaine demande de subvention.

Le policier municipal et le Maire et lui-même ont reçu une formation et sont les seules habilités pour extraire les images en cas de réquisitions.

Les associations reprennent temps bien que mal avec un deuxième match de hand prévu pour les féminines à domicile. Il remercie la commission et l'aide du conseil pour la participation à la réalisation du nouveau bulletin municipal « de nous à vous » pour lequel il a eu de très bon retour notamment du portrait de Mr Ruelle, centenaire castelneuvien. Il évoque un problème de distribution par les services techniques, voir avec la commission les solutions à envisager. La prochaine parution fin novembre contiendra un rajout de 4 pages pour le marché de Noël ainsi que des pages de jeux, compte rendu, sport, commerçants... Une rencontre avec les nouveaux arrivants, reste à organiser.

Satisfaction des deux prestataires, l'imprimeur local et la mise en page.

La cérémonie du 11 novembre (12h) reste à organiser, invitation, programme, messe... Le pot est annulé et les invitations seront faites selon les modalités autorisées avec la covid, barnum pour la musique, diffusion de la communication et participation avec les écoles et enfants pour la lecture.

Suzanne GAULT, 5^{ème} adjointe, rend compte du travail de la commission de sécurité et notamment du rapport amiante de la salle des fêtes, plateforme à recouvrir par du parquet pour des raisons d'accès au réseau. L'accès PMR du bâtiment de la trésorerie est à penser selon devenir de celui-ci. Le sol souple des jeux du square s'est détérioré.

L'accessibilité « handicapé » du centre socio-culturel pour la salle de musique située à l'étage est à envisager. 80% des commerces (ERP) sont aux normes.

Christophe LAGARD attire l'attention sur les problèmes de sécurité aux abords du collège; il faudrait rajouter des barrières le long du trottoir et mettre une zone 30 devant le collège.

Michèle TROUTOT, conseillère déléguée, explique qu'un registre a été ouvert en mairie en cas de déploiement du plan ORSEC. La loi sur les libertés oblige que les inscriptions se fassent sur la base du volontariat, avec inscription en mairie par le biais d'un journal.



La mise à disposition de masques précaires pour les personnes précaires et aides à domicile habitant la commune uniquement seront distribués aux jours de permanence avec présentation du justificatif. Les horaires de fermeture des cimetières votés au dernier conseil doivent être mis en application pour la Toussaint. Il convient de prévoir de nouvelles serrures aux portails par les services techniques. Prévenir les habitants de la nouvelle dénomination et numérotation de « l'Allée des roses », et officialiser pour les démarches administratives.

Michel FEILLU évoque une demande de subvention de l'association « rêves et espoirs ». Il demande que devienne le bâtiment rue drouaise : projet d'une résidence de 6, 7 logements pas de permis de construire connu à ce jour, mais dossier suivi par l'agglo.

Christophe LAGARD, revient sur la St Patrick prévu le 20 mars 2021. Concernant la journée de jeux de société anciens, reste à trouver un lieu : Réserver la salle des fêtes ou proposer la maison de l'AST avec le tarot ou encore le terrain de la Grande Noue coté mairie, à l'environ des vacances d'avril. 2021.

Noémie DEGRUGILLIER souhaite obtenir le nom du propriétaire du terrain nu rue Dulorens. Il appartient au kiné situé rue de la lune, l'école Notre-Dame serait intéressée.

Suivent les réponses aux questions posées :

L'entretien du parcours santé incombe à la mairie.

Aucun mariage à Châteauneuf cette année mais environ 5 pacs.

C'est l'agglo qui est compétente pour la signalétique de la zone industrielle de Saint Arnoult.

Lucie ORTET s'enquière de renseignements d'urbanisme concernant certaines constructions.

Stéphane MOULIN informe de l'entretien à la sente de la petite friche (ronces, entrée non goudronnée). Il indique que la circulation, rue de la Serpe est dangereuse (vitesse excessive), il faudrait envisager d'inverser les stop et pourquoi pas poser des ralentisseurs rue du boulevard Kennedy (voir avec le département).

Michel JAMBON, souhaite qu'une communication soit faite autour des aides de la mairie comme par exemple les masques mise à disposition.

Michel BARBIER demande où se trouve le reste des masques solidaires : Ils sont à disposition en mairie. Il revient sur l'éventualité d'un changement d'adresse à la « cité américaine » : Il convient d'organiser une réunion avec le syndic de copropriété afin de soumettre des propositions.

Il évoque également plusieurs soucis d'entretien de la commune.

Jean-Louis RAFFIN termine et propose que soit offert, des coffrets cadeaux aux aînés à la place du repas habituellement organiser par le CCAS qui a dû être annulé pour des raisons de crise sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

